



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Le dix-neuf mars deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 13 mars 2018, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Jean-François BRUGNON, Catherine TERRAZ, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Fabrice ZANIVAN, Marie Agnès LEROUX, Aziz ABBAS, David GUILLOT, Chloé CHENAL, Muriel THEATE, Maurice MONTJOVET, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Mustapha MARJI, Nathalie LAISSUS, Esman ERGUL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Dominique RUAZ, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER.

Étaient excusés :

Marie-Christine VANHOUTTE qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR MOLLIEUX

Le quorum étant atteint (30 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

N° 5-9-2		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget primitif 2018 Ville - – Approbation et choix des taux d'imposition	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Budget primitif 2018	

Comme nous l'avons évoqué à l'occasion de notre débat d'orientation budgétaire, 2018 sera une année importante pour la réalisation des **grands projets de notre plan pluriannuel d'investissement** (PPI).

- Nous lancerons en effet la **1^{ère} phase de construction de notre réseau de chaleur**, avec un crédit de paiement de **12,7 M€ HT** sur le budget annexe dédié.
- Nous prévoyons aussi **7,6 M€ de dépenses d'équipement pour le budget principal**, avec

notamment les projets suivants :

- la 2ème tranche des travaux de rénovation des réseaux de la **rue de la République**, ainsi que de son aménagement ;
- la construction de la **maison de l'enfance** au stade Baneton, du **nouveau restaurant scolaire** de Saint-Sigismond, du **point relais de la Caisse d'Allocations Familiales** en prolongement de notre centre socio-culturel au centre ville ;
- la **rénovation de notre patrimoine culturel remarquable** : la modernisation du musée de Conflans et l'achèvement de la restauration du clocher de l'église Saint-Grat ;
- les travaux du réseau de **vidéoprotection** et la poursuite du programme de **sécurisation de nos écoles** ;
- l'étude du schéma routier pour l'amélioration de la **desserte de notre hôpital**.

La signature de notre **plan de rénovation urbaine** est également envisagée d'ici cet été 2018, dans le cadre de notre contrat de ville.

Nous vous proposons un projet de budget primitif qui répond à nos 4 objectifs prioritaires, à savoir :

- **l'absence de hausse des taux** des impôts locaux, afin de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens, sachant que cette action s'appréciera à présent au niveau du groupe intercommunal, avec le **principe d'une neutralité fiscale globale commune + agglomération** ;
- le **maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant**, en dépit de la rigidité croissante de nos ressources, par des dépenses de fonctionnement justes et contrôlées ;
- un **niveau d'investissement élevé et cohérent** au soutien de l'activité économique, à l'attractivité du cadre de vie et au maintien des services à la population, grâce :
 - aux financements externes et partenaires toujours plus nombreux, tant publics que privés ;
 - aux **effets de levier d'une synergie croissante avec notre agglomération**, notamment dans le cadre des transferts de compétence ou de la mutualisation des services, et plus largement à une véritable **co-construction de notre offre de services et d'actions pour le développement du territoire** ;
- le **désendettement de la commune** pour gagner en marge de manœuvre, avec un **objectif de -4 M€ sur le mandat**.

La commission des finances du 12 mars courant a examiné ce projet de budget primitif 2018.

Des données chiffrées sont mentionnées dans ce rapport de présentation au titre des réalisations 2017, qui doivent être considérées comme strictement indicatives, dans l'attente du vote des comptes de gestion et administratif de cet exercice.

1. Poursuite de nos actions pour une gestion performante

1.1. Des recettes de fonctionnement plus réduites et plus rigides

1.1.1. Neutralité des taux d'imposition et 1ère étape de la suppression progressive de la taxe d'habitation (chapitre 73 – comptes 73111 et 73211)

Nous nous sommes engagés pour ce mandat 2014–2020 à une parfaite stabilité de nos taux d'imposition communaux. Nous conserverons cet objectif majeur en 2018, en vous proposant de voter des **taux stables pour 2018 et qui respectent le principe de neutralité fiscale** retenu à l'échelle intercommunale¹.

Pour mémoire, nous avons compensé en 2017 la hausse des taux intercommunaux par la baisse de nos propres taux d'imposition. L'agglomération nous compense la perte de ressource afférente par le biais d'une nouvelle **attribution de compensation « fiscale » (AC Fiscale)**, qui devrait être gelée au montant notifié pour 2017, soit 2,466 M€.

¹ L'agglomération a maintenu ses taux d'imposition à leurs niveaux 2017, lors de leur vote le 14 décembre 2017.

Les taux d'imposition

Taux	2013	2014	2015	2016	2017			2018		Moy nat 2015	Moy nat 2016
					Commune	Variation taux agglo	Taux agglo	commune	taux Agglo	Moy nat 2015	Moy nat 2016
TH	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	12,78%	3,51%	9,00%	12,78%	9,00%	18,41%	16,61%
FB	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	17,37%	7,00%	7,00%	17,37%	7,00%	23,42%	22,74%
FNB	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	75,26%	20,68%	22,27%	75,26%	22,27%	59,04%	57,79%

Comme indiqué lors du DOB 2018, et dans l'attente de la notification de ces éléments par l'Etat, nous avons donc retenu le **principe d'une stricte neutralité du nouveau dégrèvement de taxe d'habitation** introduit par la loi de finances 2018 (art.5) pour les ressources du budget communal, puisque l'Etat s'est engagé à prendre en charge en 2018 le coût de cette mesure pour les collectivités, en tenant compte des taux et abattements en vigueur en 2017.

En effet, la somme du produit fiscal résiduel de TH et de la compensation du nouveau dégrèvement devrait être comparable au produit de TH perçu par la commune en 2017, voire supérieure si nous bénéficions d'une base d'imposition résiduelle dynamique.

Les modalités de cette compensation sont cependant toujours en discussion.

- *Ce dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la résidence principale sur la période 2018-2020, qui devrait bénéficier à environ 80 % des contribuables en fin de période. 17 millions de foyers seraient concernés d'ici 2020, soit 5 millions de nouveaux exonérés.*
- *Le taux de dégrèvement est **progressif** : 30 % en 2018 - 65 % en 2019 et 100 % en 2020 pour les foyers concernés². La cotisation à la TH sera en revanche maintenue pour les personnes dont les ressources excèdent ces limites, dans l'attente d'une **possible réforme globale de la fiscalité locale**.*

Dans l'attente des notifications détaillées de l'Etat, nous retenons l'**hypothèse d'une perte de produit TH** qui s'élèverait pour 2018 à 30 % de l'estimation de l'impact de cette mesure par le Sénat (le taux de dégrèvement 2018), soit **822 548 €**.

Nos bases d'imposition TH 2017 ayant enregistré une baisse de 0,57 % sur celles de 2016 (cf. détail ci-dessous), l'effet de la dynamique des bases d'imposition résiduelles de 2018 pourrait être limité voire négatif. Nous retenons l'hypothèse d'une stabilité des bases résiduelles.

A compter de 2018, la **revalorisation forfaitaire de valeurs locatives** ne sera plus basée sur l'hypothèse d'inflation de l'année, mais sur l'inflation réellement constatée l'année précédente (soit **+1,0 % en 2018**, contre +0,4 % en 2017 et +1 % en 2016).

Compte-tenu des évolutions enregistrées par nos bases de foncier bâti depuis 2015, dont 0,80 % pour les variations physiques annuelles, nous retenons l'hypothèse d'une hausse totale de 1,80 % pour 2018.

L'évolution des bases du foncier non bâti étant plus erratique, nous retenons par défaut + 5,00 %.

Les bases

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 réforme TH	Evol 16/15	Evol 17/16	Evol Réf18/17	Evol moy 13-17
TH	24 103 340	24 385 326	25 262 752	24 371 840	24 233 804	17 797 593	-3,53%	-0,57%	-26,56%	0,1%
FB	21 602 453	22 078 393	22 489 716	22 894 208	23 181 174	23 598 436	1,80%	1,25%	1,80%	1,8%
FNB	39 713	37 149	36 417	37 563	40 531	42 558	3,15%	7,90%	5,00%	0,5%
BASES	45 745 506	46 500 868	47 788 885	47 303 611	47 455 510	41 438 586	-1,02%	0,32%	-12,68%	0,9%
	2,18%	1,65%	2,77%	-1,02%	0,32%	-12,68%				

Le **produit de nos contributions directes** était de **9,620 M€ en 2017** (+0,4 % sur 2016).

En 2018, nos ressources fiscales globales pourraient augmenter de 74 K€ avec l'effet attendu de la dynamique des bases de foncier bâti et le maintien de l'attribution de compensation fiscale, sous réserve de la **compensation intégrale par l'Etat des effets de la nouvelle réforme de la TH**.

2 Cette mesure bénéficiera aux personnes qui gagnent jusqu'à environ 30 000 € par an pour un célibataire (27 000 € de revenu fiscal de référence - Rfr) et jusqu'à environ 47 800 € pour une couple sans enfant (43 000 € de Rfr). Ce plafond sera majoré de 6 000 à 8 000 € pour les demi-parts suivantes.

Les produits

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 réforme TH	Evol 16/15	Evol 17/16	Evol Réf18/17	Evol moy 13-17
TH	3 926 434	3 972 370	4 115 302	3 970 173	3 097 080	2 274 532	-3,53%	-21,99%	-26,56%	-5,8%
FB	5 264 518	5 380 504	5 480 744	5 579 318	4 026 570	4 099 048	1,80%	-27,83%	1,80%	-6,5%
FNB	38 101	35 641	34 938	36 038	30 504	32 029	3,15%	-15,36%	5,00%	-5,4%
PRODUITS	9 229 053	9 388 515	9 630 985	9 585 529	7 154 154	6 405 610	-0,47%	-25,37%	-10,46%	-6,2%
évolution en €	2,2%	1,7%	2,6%	-0,5%	-25,4%	-10,5%				
AC Fiscale agglo					2 465 814	2 465 814				
Compens réf TH						822 548				
SOLDE	9 229 053	9 388 515	9 630 985	9 585 529	9 619 968	9 693 972	-0,47%	0,36%	0,77%	1,0%
évolution en €		1,7%	2,6%	-0,5%	0,4%	0,8%				
		159 462	242 470	-45 455	34 439	74 003				

Le reversement de la quote-part de l'impôt sur les entreprises qui revient à la commune, déduction faite des charges des services qu'elle a transférées historiquement à la Co.RAL, appelé « **attribution de compensation** » (AC) s'établissait à 6,888 M€, puis **6,684 M€** en 2017 sous l'effet des nouveaux transferts de compétences. Ce montant devrait être maintenu à l'identique pour l'année 2018.

Nous bénéficions par ailleurs, comme sus-évoqué de la nouvelle **AC Fiscale** depuis 2017, d'un montant de **2,466 M€**, qui devrait elle aussi demeurer inchangée en 2018.

1.1.2. Les autres produits des impôts et taxes (chapitre 73)

Pour faire participer les touristes aux dépenses d'équipement touristiques de la commune, nous avons instauré la **taxe de séjour** au réel en 2015 (comptes 748313 à 74835), avec un début d'application en avril 2016. Son produit est estimé pour 2018 à **40 K€** (dont 10 % ou 4 K€ à reverser au département).

La **taxe additionnelle aux droits de mutation 2018** est prévue par prudence à **604 K€** (compte 7381), bien que son produit 2017 dépasse les 954 K€.

Elle dépend en effet d'un marché immobilier très fluctuant, mais favorable pour Albertville depuis 2015. En 2017, une opération de cession exceptionnelle entre agents économiques nous a rapporté 353 K€ de produits, que nous avons neutralisés dans nos prévisions 2018.

Nous espérons toutefois que nos actions en faveur du développement économique se traduisent une nouvelle fois par des produits bien supérieurs à ces prévisions prudentes.

Pour ce qui concerne les autres produits de droits, impôts et taxes, leur montant est prévu globalement à l'instar de ce qui a été perçu en 2017, hormis les recettes du stationnement de voirie, qui sont annulées avec la **fin du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018** (185 K€ en 2017 - compte 7337).

Au total, nos **produits des impôts et taxes devraient s'élever à 16,711 M€** au budget primitif 2018, sachant que nous attendons en sus **823 K€ de compensation de l'État au titre du nouveau dégrèvement d'office de la TH** au chapitre 74 :

Recettes en K€	CA 2015	Projet CA 2016	BP 2017	Projet CA 2017	BP 2018	Evol BP18 / BP17	Evol BP18 / CA17
Contributions directes	9 655	9 607	9 607	7 169	6 406	-3 201	-763
Attributions de compensation	6 888	6 888	6 738	9 149	9 149	2 411	0
Sous-total CD-ACF	16 543	16 495	16 345	16 318	15 555	-790	-763
Droits de mutation	431	536	430	955	604	174	-351
Autres impôts et taxes	669	846	822	797	552	-270	-245
Chap.73 Impôts et taxes	17 643	17 877	17 597	18 070	16 711	-886	-1359
		1,33 % CA à CA	-0,76 % BP à BP	1,08 % CA à CA	-5,03 % BP à BP		

1.1.3. Les dotations et participations reçues des tiers (chapitre 74)

Nous maintenons pour l'essentiel les hypothèses de ces recettes que nous avons évoquées lors du DOB 2018, en l'absence de notification par l'État à ce stade, mais au vu des simulations de DGF mises en ligne par l'association des maires de France.

Notre **dotation globale de fonctionnement totale** (DGF) pourrait s'établir à **2,867 M€** en 2018, contre 2,879 K€ en 2017 (baisse de la dotation de base population et hausse de l'écrêtement) :

DGF – en K€	Evolution générale 2018	DGF Albertville 2015	DGF Albertville 2016	DGF Albertville 2017	DGF Albertville BP 2018
Dotation forfaitaire hors écrêt et contribution	-	3 499	3 481	3 469	3 466
Ecrêtement	< 1% RRF n-1	-68	-157	-225	-274
Contribution au redress des finances pub.	variable	-465	-932	-1 165	-1 165
DSR	+90 M€	100	0	0	0
DSU	+110 M€	587	593	677	717
DNP		142	132	122	122
TOTAL DGF groupe communal	-	3 794 K€	3 117 K€	2 879 K€	2 867 K€

Nous retenons en sus un montant d'**allocations compensatrices de la fiscalité locale** de l'État de **1,363 M€** (comptes 748313 à 74835) compte-tenu des 823 K€ attendus pour le nouveau dégrèvement d'office de la TH.

Ces hypothèses portent nos **dotations de l'État à 4,241 M€** (DGF + compensations fiscales), contre 3,268 M€ au BP 2017 (soit + 973 K€).

Les financements de la **Caisse d'Allocations Familiales** (CAF) pour les services préexistants sont contractualisés avec une clause de dégressivité annuelle de 7 %, sachant qu'il s'agit pour nous d'un partenaire important et incontournable de nos activités en faveur de la jeunesse et de la famille avec **750 K€** attendus en 2018 (compte 74781 à 74785).

La CAF participe à contrario **significativement au financement de notre future maison de l'enfance**, dédiée aux offres d'accueil de la petite enfance, de centre de loisirs et de restauration scolaire. Cette opération est gérée au travers de l'AP/CP n°2017-02.

Elle portera également l'essentiel du financement de l'extension du bâtiment de notre centre socioculturel, qu'elle nous a demandée de réaliser, afin d'héberger un **nouveau relais CAF en centre ville** et de développer les synergies avec nos services. Cette opération fait l'objet de l'ouverture d'une nouvelle AP/CP n°2018-01.

Le **contrat territorial jeunes** (CTJ) du département pour 2016-2021 est stabilisé à **55 K€** (compte 74731).

Les subventions attendues au titre du **contrat de ville** seront budgétées une fois le plan de financement arrêté officiellement pour 2018 avec nos partenaires.

1.1.4. Le total des recettes de fonctionnement

Nous tablons sur des **produits des services et du domaine** stables à **1,168 M€** (chapitre 70).

Quant à nos **recettes réelles de fonctionnement**, elles sont estimées à **23,565 M€** pour 2018, en réfaction de 138 K€ sur le budget primitif 2017, sachant que nous perdons 185 K€ de droits de stationnement de voirie :

Les recettes de fonctionnement – K€	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2017	BP 2018
Impôts et taxes	17 210	17 265	17 643	17 877	18 070	17 597	16 711
Dotations, subv, participat	6 364	6 085	5 768	4 847	4 777	4 407	5 210
Pdts services, domaine	1 270	1 214	1 297	1 244	1 257	1 161	1 168
Autres pdts courants	661	574	643	950	465	538	476
Sous-total hors cessions patrimoniales	25 505	25 138	25 352	24 917	24 569	23 703	23 565
	0,5%	-1,4%	0,8%	-1,7%	-1,4%	-3,4%	-0,6%
Cessions patrimoniales	1 275	4 027	2 659	966	791		
RRF – Recettes réelles de fonctionnement	26 780	29 165	28 010	25 883	25 360	23 703	23 565
	-4,8%	8,9%	-4,0%	-7,6%	-2,0%	-3,4%	-0,6%

Nous prévoyons également des produits de **travaux en régie pour 300 K€** (opérations d'ordre - chapitre 042), qui sont conformes au rythme habituel de leur réalisation.

Les **recettes totales de fonctionnement s'élèvent sous ces hypothèses à 23,902 M€**, et sont donc comparables aux 24,002 M€ du BP 2017, une fois intégrés ces travaux en régie.

1.2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées au bénéfice d'une offre de services publics de qualité et innovants

1.2.1. Les charges de personnel (chapitre 012)

Nous poursuivrons la maîtrise des frais de personnel, qui constituent toujours le 1^{er} poste de dépense avec une **prévision budgétaire prudente à 11,730 M€** pour 2018, soit environ **54 % de nos dépenses** réelles de fonctionnement.

Ce montant doit en effet nous permettre de faire face aux conséquences, difficilement chiffrables à ce stade, des nouvelles mesures réglementaires.

Compte-tenu des remboursements et refacturation d'une partie de ces frais de personnel, ils pèsent au final pour environ 11,2 M€ dans le budget principal 2018, contre 11,1 M€ en 2017.

Pour 2018, je vous rappelle que nous aurons des évolutions mécaniques de nos frais de personnel avec l'actualisation de certains taux :

- la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2018 de + 1,24% ;
- le relèvement du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) à compter du 1^{er} janvier 2018 : de 5,1 % à 6,8% des revenus d'activité ;
- le relèvement du taux de cotisations patronales du centre départemental de gestion de la Savoie (CDG) : de 1,28 % à 1,31 % pour les agents publics ;
- le taux de cotisation plafond versée au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) sera stable à 0,9 % de la masse salariale.

Nous estimons l'impact lié au glissement vieillesse technicité positif (**GVT**)³ à **environ 0,9 % par an, soit environ + 100 K€ de charges annuelles pour la commune à effectif constant.**

Nous étudions poste par poste les remplacements qu'induisent les mouvements de personnel, par souci de bonne gestion. 25 agents communaux peuvent notamment prétendre à un **départ à la retraite** en 2018 (dont 16 départs certains).

Le dispositif des **emplois d'été sera reconduit** afin d'accompagner nos jeunes dans leur formation et faciliter leur accès au marché du travail.

En K€	Hypothèses d'évolution 2018	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Projet CA 2017	BP 2018	Evol BP à BP	Evol BP/CA17
. Revalorisation du point d'indice	-							
. Revalorisation du SMIC (5 agents)	1,24 % au 1 ^{er} janvier							
. Régime indemnitaire	-							
. Effet GVT	0,90%							
. Protocole PPCR	-							
Rémunérations et charges		11 054	11 061	11 150	10 989	11 237	87	248
Primes d'assurance		346	347	235	263	241	6	-22
. CDG	0,02 %							
. CNFPT	0,90 % comme en 2016-2017							
Cotisations CNFPT CDG		151	144	146	143	146	0	3
Divers		131	109	132	102	106	-26	4
Chap.012 Charges de personnel	invariant par prudence	11 682	11 661	11 663	11 497	11 730	67	233
			-0,18 %	0,00 %	-1,41 %	0,57 %		
Chap.013 Atténuation de charges*		443	298	300	217	231		
Chap 70 Refacturations aux tiers**		521	298	300	320	298		
Charges nettes de personnel pour le budget principal		10 718	11 065	11 063	10 960	11 201		
			3,24 %	0,41 %	-0,95 %	1,25 %		

nd : non déterminé

ns : non significatif

* indemnités journalières, décharges syndicales, remboursements d'assurance,...

** budgets annexes, EPCI, autres tiers, en cours de rattachement pour 2016

3 Il correspond à l'avancement automatique sur la grille indiciaire (composante « vieillesse »), ainsi qu'au changement de grade par le biais d'un concours ou d'une promotion au choix dans un grade (composante « technicité »).

1.2.2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Compte-tenu des incertitudes qui pèsent sur nos ressources de gestion courante, nous prévoyons de **stabiliser prudemment notre poste d'achat de fournitures et de prestations à 5,134 M€** (5,122 M€ au budget primitif 2017).

Nous devons toutefois faire face dès le début de l'année à la **forte hausse des prix du gaz (+6,9 %), des carburants (+10 % taxe sur le diesel, soit +7 cts/litre)**, qui représentent à eux seuls à minima **653 K€ de dépense pour 2018**.

* * *

Le dynamisme commercial de notre centre-ville constitue l'un de nos objectifs économiques prioritaires, en concertation avec l'agglomération.

En raison des travaux lourds qui se dérouleront dans notre principale artère commerçante en 2018, nous avons souhaité **accompagner les commerces pour réduire l'impact que pourront avoir ces travaux** sur leur activité. Nous avons ainsi confié une mission d'assistance et de conseil aux commerces concernés et volontaires, pour les aider à adapter leur offre et accompagner leur transformation en s'ouvrant au commerce en ligne (9 K€).

Un partenariat a également été initié avec la chambre de commerce et d'industrie pour favoriser l'émergence de **boutiques éphémères** sur la place de l'Europe (2 K€).

* * *

Cinq festivals rythmeront **chaque saison 2018** et valoriseront le bassin albertvillois :

- 1^{ère} édition du **Festival des jardins alpestres** les 19 et 20 mai : 55 K€ ;
- **Festival des musiques militaires**, organisé par le Comité des fêtes du 6 au 8 juillet (55 K€ de subventions – *chapitre 65*) ;
- **Albertville Jazz Festival** du 25 au 29 juillet (50 K€ de subventions – *chapitre 65*) ;
- **Grand Bivouac** du 18 au 21 octobre (80 K€ de subventions – *chapitre 65*) ;
- **Neige et Glace** les 24 et 25 novembre : 30 K€.

D'autres temps forts marquent également notre calendrier 2018 :

- **1^{er} tour de la coupe Davis** début février à la halle olympique, porté par l'agglomération avec le large soutien de la Région ;
- une nouvelle étape du **Tour de France** en juillet : 139 K€ ;
- le salon des technologies du futur **Alpes 3D Tech**, sera organisé par l'agglomération à la halle olympique du 6 au 8 décembre. Nous soutenons l'association Fablab 73 qui en est l'instigatrice.

Pour nous accompagner dans notre politique d'animation et d'attractivité de la cité, nous attendons de nouveau le **soutien de nos partenaires publics traditionnels** : notre agglomération Arlysère, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Savoie, l'Assemblée des Pays de Savoie.

Des **partenaires privés sont également attendus en nombre**, notamment avec une dynamique économique renforcée pour certains de ces événements, sans compter les recettes directes que pourront nous procurer certains d'entre eux (locations d'espaces, prix d'entrée, mécénat...).

1.2.3. Les autres charges de gestion courante

L'enveloppe nationale du **fonds intercommunal de péréquation intercommunale et communale (FPIC)** est stabilisée pour la 3^{ème} année consécutive à 1 Mrd €.

L'impact du changement régulier de la carte intercommunale rend difficile la simulation de l'évolution de la contribution annuelle du territoire d'Arlysère à ce fonds.

Notre commune a déjà bénéficié l'an dernier d'une **réduction significative de sa contribution de 137 K€**, avec un prélèvement de 296 K€, grâce à la transformation de notre intercommunalité en **communauté d'agglomération** aux territoire et compétences élargis.

Arlysère table sur une stabilisation de la contribution de notre territoire. Nous retenons cette hypothèse dans l'attente de la notification par l'État courant mai (*chapitre 014, compte 739223*) :

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018p	TOTAL
Enveloppe nationale – M€	150	360	570	870	1 000	1 000	1 000	4 950
Contribution Albertville – K€	56,7	126,7	211,0	284,7	433,3	296,0	296,0	1 704

L'accompagnement social et l'offre de service du centre communal d'action sociale à destination des jeunes enfants et des personnes âgées et handicapées sont **confortés**, avec une subvention de **820 K€** au stade du budget primitif (*chapitre 65 - compte 657362*).

Nous maintenons par ailleurs notre soutien aux **activités d'aide à domicile** réalisées par la SCIC ex-SPAD, en complément des services communaux, à hauteur de **40 K€**, comme au BP 2017 (*chapitre 67 - compte 6745*).

Nous devons toujours assumer d'importants contingents et charges externes, pour une large part incompressibles (*chapitre 65*) :

- le **contingent incendie départemental**, pour **976 K€** (*compte 6553*) ;
- le co-financement de **l'école privée** pour **216 K€** (*compte 65581*) ;
- nos contributions au fonctionnement des **groupements intercommunaux** dont nous sommes membre pour **113 K€** (*compte 65541*).

Le soutien à l'initiative associative sera maintenu, alors même que nous maîtrisons nos propres dépenses, car elle contribue directement à notre qualité de vie en œuvrant notamment pour l'éducation citoyenne des jeunes, la solidarité, la cohésion intergénérationnelle, l'animation du territoire et son rayonnement.

Une somme de **740 K€ vous** est proposée au budget primitif (*chapitre 65 - compte 6574*), comme en 2017. Le détail en est examiné par ailleurs ce jour.

Des charges exceptionnelles sont par ailleurs budgétées par précaution à hauteur de 35 K€ (*chapitre 67-comptes 6711, 6718 et 673*).

1.2.4. Les projets des services gérés au travers de budgets annexes (*chapitres 65 et 67*)

Plusieurs projets les concernent qui devraient avoir des retombées positives en termes de qualité de service, de développement économique du territoire et d'optimisation de leur gestion :

- **le réseau de chaleur** : lancement de la 1^{ère} tranche d'achats et de travaux ; subvention communale de fonctionnement de 71 K€ à ce stade (50 K€ au BP 2017) (*compte 674415*) ;
- **l'eau** : transfert de la compétence à l'agglomération effectif au 1^{er} janvier 2018, clôture du budget annexe après le vote du compte administratif 2017 ;
- **le parking souterrain de l'Hôtel de ville** : 1^{ère} année de fonctionnement en gérance en année pleine; subvention communale de fonctionnement de 58 K€ à ce stade (*compte 674416*) ;
- **le centre international de séjour** : subvention communale de 64,3 K€ (90 K€ au BP 2017) (*compte 67441*) ;
- **la cuisine centrale** : développement des approvisionnements en circuit court et produits bio, lutte contre le gaspillage ; subvention communale de 48 K€ (70 K€ en 2017) (*compte 6573633*) ;
- **les locations de locaux professionnels à TVA** (centre des finances publiques, espace administratif et centre national de ski et de snowboard) : subvention communale de 170 K€ (318 K€ en 2017) (*compte 6573634*) ;
- **les opérations d'aménagement** : prise en charge du déficit par la commune à hauteur de 5 K€ (*compte 6521*).

1.2.5. Le total des dépenses réelles de fonctionnement :

Grâce à notre effort de désendettement et aux opérations de renégociation de la dette conduites en 2016, **nos charges financières** (*chapitre 66*) s'établissent prévisionnellement à **783 K€** au BP 2018, contre 804 K€ au BP 2017, avec une marge de 30 K€ pour de nouveaux emprunts.

Ces intérêts sont en partie refacturés au budget annexe des locations professionnelles à TVA (*chapitre 76*), pour 5 725 € (soit 70,45% de l'annuité). Ils pèsent donc au final à hauteur de 778 K€ sur le budget principal.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent au total à **21,755 M€** contre 22,001 M€ au BP 2017 :

Les dépenses de fonctionnement – K€	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2017	BP 2018
Ch à caractère général	5 212	4 799	4 890	5 015	4 789	5 122	5 134
Ch de personnel	11 541	11 600	11 682	11 661	11 510	11 663	11 730
Contingent, particip, subv	3 655	3 833	3 907	4 023	4 518	4 012	3 833
Sous-total ch de gestion courante	20 408	20 231	20 479	20 698	20 817	20 797	20 697
	0,1%	-0,9%	1,2%	1,1%	0,6%	-2,0%	-0,5%
Ch financières	994	957	899	850	777	804	783
Ch exceptionnelles hors SAMSE	450	465	347	655	367	400	274
DRF – hors annulation rattachement vente SAMSE	21 852	21 653	21 724	22 204	21 961	22 001	21 755
	-0,2%	-0,9%	0,3%	2,2%	-1,1%	-2,4%	-1,1%
Annulation du rattachement vente SAMSE	0	0	1 900	0	1		
DRF – dépenses réelles de fonctionnement	21 852	21 653	23 624	22 204	21 962		
	-0,2%	-0,9%	9,1%	-6,0%	-1,1%		

Les **dépenses totales de fonctionnement** s'établissent quant à elles à **23,902 M€**, une fois intégré l'autofinancement de 2,147 M€ (1,030 M€ d'amortissements et 1,105 M€ de virement volontaire à la section d'investissement), contre 24,002 M€ au BP 2017 dont un autofinancement de 2,001 M€.

1.3. Un niveau prévisionnel d'épargne satisfaisant malgré des ressources contraintes

Notre **épargne brute de gestion**⁴ s'établit à ce stade à **3,464 M€**, soit 15 % de nos produits de gestion courante (13 % en 2017 avec 3,125 M€).

Il s'agit là, incontestablement, du **résultat d'une démarche volontariste** dans le contexte économique contraint que nous subissons.

	Chap. M14	2013	2014	2015	2016	2017	Evol 16/15	Evol 17/16	Moy 13-17	BP 2017	BP 2018
Produits de gestion courante	70 à 74	24 843 699	24 564 077	24 708 741	23 967 787	24 103 479	-3,0%	0,6%	-0,8%	23 164 942	23 089 200
Dépenses de gestion courante	011 à 65+014	-20 408 229	-20 231 146	-20 478 962	-20 698 121	-20 817 035	1,1%	0,6%	0,5%	-20 796 692	-20 697 343
Solde de gestion courante		4 435 470	4 332 931	4 229 779	3 269 666	3 286 444	-22,7%	0,5%	-7,2%	2 368 250	2 391 857
Autres produits de gestion	013+75+042/72-744	789 273	850 506	825 893	654 361	677 126	-20,8%	3,5%	-3,8%	756 875	726 975
Excédent brut de gestion		5 224 743	5 183 437	5 055 672	3 924 027	3 963 570	-22,4%	1,0%	-6,7%	3 125 125	3 118 832
<i>Evolution</i>		0,2%	-0,8%	-2,5%	-22,4%	1,0%				-8,6%	-0,2%
Produits financiers	76	31 667	25 497	20 398	15 605	10 698				10 908	5 815
Charges financières	66	-993 701	-956 519	-898 676	-850 436	-776 620				-804 000	-783 360
Résultat financier		-962 034	-931 022	-878 278	-834 831	-765 922	-4,9%	-8,3%	-5,5%	-793 092	-777 545
Solde opérations cession, hors 1,9M€ rattaché Cebal en 2014	775+778 et 042	53 974	99 504	105 641	51 023	-1 338				-	-
Pdts exceptionnels	77	72 096	35 657	23 312	479 063	75 246				70 000	80 000
Subv exception budgets annexes	Partie 67	-100 000	-185 000	-110 000	-129 301	-154 000				-141 000	-193 300
Autres ch exceptionnelles, hors 1,9M€ annulation rattaché Cebal en 2015	Solde 67	-349 796	-280 044	-236 837	-525 869	-213 280				-259 250	-80 500
Résultat exceptionnel hors cession		-377 700	-429 388	-323 525	-176 107	-292 034	-45,6%	65,8%	-6,2%	-330 250	-193 800
Capacité d'autofinancement		3 938 983	3 922 531	3 959 510	2 964 112	2 904 276	-25,1%	-2,0%	-7,3%	2 001 783	2 147 487
<i>Evolution</i>		4,1%	-0,4%	0,9%	-25,1%	-2,0%				-8,4%	7,3%
Dotations aux amortissements	'042/68	-1 181 551	-1 105 694	-785 719	-1 294 208	-1 028 082				-1 200 000	-1 030 000
Reprise d'amortissements	'042/78	-	7 783	-	-	-				-	-
Résultat propre à l'exercice		2 757 432	2 824 619	3 173 791	1 669 904	1 876 194	-47,4%	12,4%	-9,2%	801 783	1 117 487
Dépenses imprévues	022									-	-12 487
Solde des reports											
Excédent asst intégré	002										
Excédent n-1 reporté	002	250 000	500 000	2 350 000	800 000	640 000					
Résultat de clôture – hors Cebal en 2014 – 2015		3 007 432	3 324 619	5 523 791	2 469 904	2 516 194	-55,3%	1,9%	-4,4%	801 783	1 105 000

4 Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, hors résultats financier et exceptionnel.

La **capacité d'autofinancement de nos d'investissements** s'élève à **2,147 M€** (2,002 M€ au BP 2017), dont 1,015 M€ de **virement volontaire à la section d'investissement** (ligne 023) :

Les données chiffrées du projet de CA 2017 sont à considérer comme strictement indicatives, dans l'attente du vote des comptes de gestion et administratif de cet exercice. Les dernières opérations sont en cours de traitement et des opérations de rapprochement avec les services de la DGFIP doivent encore être conduites.

2. Un niveau d'investissement élevé et la recherche permanente de partenaires pour son financement

Comme précisé lors du débat d'orientations budgétaires, nous projetons pour 2018 un **effort d'investissement conséquent**, qui sera ajusté au regard des marges de manœuvre réelles de la commune en cours d'exercice (résultats historiques, épargne complémentaire, subventions, cessions patrimoniales,...), et **pourrait atteindre 10 M€ en cours d'année pour le budget principal**.

* * *

Nous cherchons toujours prioritairement à dynamiser notre tissu économique, développer l'attractivité touristique de notre bassin en profitant de ses nombreux atouts, pour garantir et améliorer l'emploi local.

Il s'élève au stade du budget primitif à **8,493 M€** (6,896 M€ en 2017) :

- 7,828 M€ d'équipement propre (chapitres 20 à 23 + travaux en régie du chapitre 040)
- 0,135 M€ de subventions d'équipement versées aux tiers (chapitre 204)
- 0,500 M€ de participation annuelle à la ZAC du Parc Olympique (chapitre 27)
- 0,030 M€ d'avances remboursables versées à nos budgets annexes (chapitre 27).

2.1. Les dépenses d'équipement propre 7,828 M€ (chapitres 20 à 23 et 040)

2.1.1. Les opérations pluriannuelles (AP/CP)

Les opérations gérées budgétairement sous forme d'AP/CP 2018 s'élèvent en crédits de paiement à **6,055 M€** :

- 5,585 M€ pour les opérations ouvertes antérieurement ;
- 470 K€ pour les nouvelles autorisations de programme que nous vous proposons d'ouvrir par ailleurs ce jour pour le point info relais CAF en prolongement du centre socio-culturel et le nouveau restaurant scolaire à Saint-Sigismond :

N°	Objet	Montant AP 2018	Réalisé antérieur hors reports	CP2017 yc reports	CP2018	CP2019	CP2020
2011-01	Bât La Poste, tr 3-4-5 yc rénov thermique	1 217 031	1 026 535	190 496			
2015-01	Restaur. Église Conflans	446 796	0	287 796	54 600	58 200	46 200
2015-04	Vidéo-protection	1 112 243	7 500	674 742	220 000	210 000	
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	241 000	0	96 083	144 917		
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	1 006 688	0	382 984	236 390	221 336	165 978
2016-01	Aménagement urbain de Conflans	2 609 200	35 047	2 459 153	115 000		
2016-02	Rénovation thermique des écoles	1 958 766	3 252	324 514		376 000	1 255 000
2016-03	Aménagement urbain HDV	397 580	0	200 000	197 580		
2016-04	Géodétection géoférenct réseaux	150 000	0	150 000			
2017-01	Réseaux centre aménagt rue République	5 313 480	0	1 562 055	2 616 710	1 134 715	
2017-02	Maison de l'enfance	6 282 500	0	101 000	2 000 000	3 695 241	486 259
2018-01	Point info relais CAF	600 000			120 000	480 000	
2018-02	Nouveau restaurant scolaire St-Sigismond	751 000			350 000	401 000	
TOTAL AP ville en cours 2016 TTC		22 086 284	1 072 334	6 428 823	6 055 197	6 576 492	1 953 437

2.1.2. Les autres opérations à gérer sur des crédits d'équipement classiques

D'autres équipements de nature variées sont d'ores et déjà programmés pour 2018, dont pour les plus significatifs sur le plan financier :

- la tranche annuelle de notre **plan de réhabilitation de nos écoles pour 212 K€**, avec une attention particulière portée cette année à **la sécurité dans les écoles**, pour laquelle nous

réservons 78 K€. L'Etat poursuit l'examen de notre candidature à l'appel à projet pour la réalisation de ce type de travaux, dans le cadre du FIPDR ;

- l'étude préalable aux travaux d'amélioration de l'**accès au CHAM**, en coordination avec l'agglomération pour le transport urbain, pour 30 K€ ;
- la poursuite de l'aménagement du **parking dit des soeurs** dans le centre-ville pour 140 K€ ;
- les études conduites en partenariat avec la CDC et l'ADEME pour la définition de notre plan d'action en faveur de la **rénovation énergétique de nos 20 bâtiments les plus énergivores** pour 64 K€ ;
- la **création d'un nouveau colombarium** pour 15 K€ et la fermeture du cimetière du Chiriac pour 15 K€ ;
- l'agencement des **bureaux de l'état civil** pour une meilleure qualité d'accueil du service CNI-passeports pour 43,5 K€ ;
- le renouvellement de la **flotte automobile** pour 76 K€ (police et CTM) ;
- l'achat d'outils informatiques pour la dématérialisation de la chaîne comptable pour 32 K€ ;
- une provision de 35 K€ pour la révision du PLU ;
- une provision de 50 K€ pour le renforcement du réseau électrique ;
- une provision de 100 K€ pour l'achat de terrains.

Nous prévoyons également un **effort annuel d'entretien du patrimoine existant** (bâtiments, réseaux, matériels, véhicules,...) et d'équipement des services de **851 K€** au budget primitif, qui pourra être renforcé au fur et à mesure de nos besoins, de la finalisation des projets et de l'émergence de nouvelles marges de manœuvre financières.

Il s'agit autant de garantir un état satisfaisant de nos équipements actuels, que de réduire progressivement les frais de fonctionnement qu'ils induisent, notamment en fluides.

Les **travaux en régie** sont budgétés pour mémoire à hauteur de **300 K€**.

2.1.3. Les fonds de concours et avances versés (chapitres 204 et 27)

Les **participations versées aux tiers** s'élèvent à **665 K€** au budget primitif 2018 :

- **plan qualité routière départemental** : 133 K€ (compte 204133) ;
- **aides à l'amélioration de l'habitat, des commerces et aux économies d'énergies** : 2 K€ (compte 20422), qui pourront être ajustés en cours d'exercice au vu du nombre de dossiers présentés et éligibles, sachant que les aides en faveur du logement social d'intérêt communautaire relèvent à présent de la communauté d'agglomération ;
- **avances à nos budgets annexes** d'opérations d'aménagement (5 K€ - compte 27638) et du réseau de chaleur (25 K€ - compte 27638) ;
- participation au concessionnaire d'aménagement de la **ZAC du Parc Olympique** : 500 K€ (compte 2764).

2.2. Les sources de financement du programme d'équipement hors l'emprunt

Cet effort d'équipement sera tout d'abord financé par notre autofinancement : 2,135 M€ au stade du budget primitif (amortissements 1,030 M€ + virement de la section de fonctionnement de 1,105 M€).

Les **autres recettes d'investissement – 2,069 M€** à ce stade - proviendront :

- du fonds de compensation de la TVA **-FCTVA-** pour **469 K€**, qui correspond pour notre commune à la compensation partielle (16,404%) de la TVA acquittée sur nos dépenses d'investissement éligibles 2016 (compte 10222) ;
- de la **taxe d'aménagement** évaluée à **450 K€** (307 K€ encaissés en 2016 et 538 K€ en 2017 – comptes 10223 et 10226) ;
- de **subventions d'investissement**, pour un total de **1,114 M€** (chapitre 13) :
 - produit des **amendes de police**, que nous estimons par défaut à **72 K€**, à l'identique du produit perçu en 2017, dans l'attente de la notification par l'État entre avril et mai (compte

1342) ;

- **1,002 M€** de subventions notifiées et affectées à nos **AP/CP**, proratisées en fonction des crédits de paiement 2018 et du rythme prévisionnel d'encaissement ;
- 27 K€ de la CDC pour les études en vue du plan de rénovation énergétique des bâtiments ;
- 12,5 K€ de la DRAC pour l'étude du site patrimonial remarquable ;

Elles seront complétées par les subventions attendues de nos partenaires, notamment au plan de rénovation urbaine du contrat de ville, au fur et à mesure de leur notification ;

- du remboursement de nos interventions pour salubrité publique (10 K€ - *compte 4542*) et diverses menues recettes pour 26 K€.

Nous disposons donc au stade du budget primitif de **4,204 M€ de recettes d'investissement hors emprunt** (et remboursement de ceux-ci par le budget annexe des locaux professionnels).

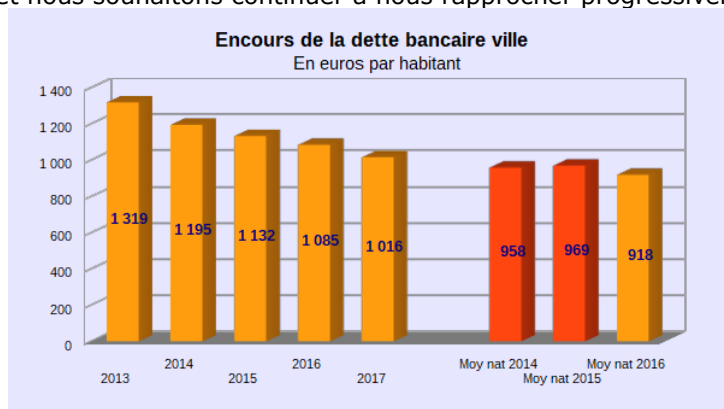
2.3. Le recours prévisionnel à l'emprunt et l'équilibre financier du budget

L'investissement se fera sans pour autant obérer l'avenir puisque nous avons, je vous le rappelle, pour **objectif de désendetter la commune d'environ 4 M€ sur le mandat et que nous devrions tenir cet objectif** avec nos orientations budgétaires actuelles.

Notre **encours de la dette s'élève fin 2017 à 20,059 M€ sur le budget principal**, soit une **réduction de 7,620 M€ depuis 2013** :

	Encours CA 31/12/2013	Encours CA 31/12/2016 yc report	Encours CA 31/12/2017 yc report	Variation 2016-2017	Variation 2013-2017
Emprunts long terme	24 061 796	21 592 931	20 059 160	-1 533 771	-4 002 636
CLTR	1 957 000	0	0	0	-1 957 000
TOTAL banques	26 018 796	21 592 931	20 059 160	-1 533 771	-5 959 636
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	0	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	21 592 931	20 059 160	-1 533 771	-7 619 636

Même s'il diminue régulièrement depuis 2014, notre **niveau d'endettement** auprès des banques **-1 016 €/habitant** en 2017 - reste légèrement supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (918 €/hab en 2016), soit 1,9 M€ d'encours en plus (contre + 2,3 M€ en 2016), et nous souhaitons continuer à nous rapprocher progressivement de ce ratio :



Le **remboursement en capital des emprunts** souscrits à ce jour par le budget principal s'élève à environ **1,982 M€** en 2018. Il convient de lui ajouter une provision budgétaire pour les emprunts à souscrire en cours d'année, que nous avons estimée à 20 K€.

Nous n'avons pas de désendettement minimal à opérer contractuellement cette année sur notre emprunt de crédit-revolving (CLTR) puisqu'il n'a pas été mobilisé à fin 2017.

Il nous faut aussi rembourser pour moitié (soit **299 K€**) le **prêt relais FCTVA** accordé pour 599 K€

en 2015 par la caisse des dépôts et consignations (sur 29 mois au taux de 0%). Comptabilisé au compte 103, ce montant n'est pas intégré en tant que tel à la gestion de la dette.

Pour faire face à ces échéances, nous disposons pour rappel de **119 K€** de recette en **remboursement de capital d'emprunt par notre budget annexe** des locations professionnelles à TVA (*chapitre 27-compte 27638 en recettes*).

Pour assurer l'équilibre financier de notre section d'investissement, il nous faut donc **réserver 2,182 M€ de ressources propres à nos échéances d'emprunt** (2,002 M€ d'échéance de prêts + 299 K€ de prêt relais FCTVA - 0,119 M€ de remboursement). Cette somme est aisément couverte par une partie de nos ressources propres, soit :

- l'autofinancement : 2,135 M€ ;
- et une partie du FCTVA : 47 K€ sur les 469 K€ attendus, soit un solde disponible de 422 K€.

Il est inutile de faire peser sur nos services publics un effort d'épargne immédiat et exclusif pour des investissements de long terme, en limitant trop strictement le recours à l'emprunt. Ce financement externe permettra donc d'équilibrer notre section d'investissement.

Nous observons en sus, depuis deux ans, une **détente des marchés financiers**, avec un accès facile au crédit, à des taux historiquement bas. Cette tendance devrait perdurer au moins pour partie en 2018, d'autant que nous devrions être éligibles à certains prêts bonifiés de la CDC.

Sachant que nous avons déjà réduit la dette de 7,620 M€ à fin 2017, et que nous prévoyons de lisser l'objectif de désendettement à -4 M€ sur le mandat, nous prévoyons :

- **un recours à l'emprunt sur 2018 d'environ 3,485 M€ en fin d'année ;**
- **et donc un endettement annuel de 1,483 M€ :**

	Encours CA 31/12/2013	Encours CA 31/12/2017 yc report	Variation 2013-2017	2018		Encours prévu 31/12/2018	Variation 2018-2017	Variation 2013-2018
				Rembours	Souscription			
Emprunts long terme	24 061 796	20 059 160	-4 002 636	2 002 305	3 210 254	21 267 109	1 207 949	-2 794 687
CLTR	1 957 000	0	-1 957 000		275 263	275 263	275 263	-1 681 737
TOTAL banques	26 018 796	20 059 160	-5 959 636	2 002 305	3 485 517	21 542 372	1 483 212	-4 476 424
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	-1 660 000	0	0	0	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	20 059 160	-7 619 636	2 002 305	3 485 517	21 542 372	1 483 212	-6 136 424

Dans un premier temps, le **budget primitif** est équilibré avec un **recours prévisionnel à l'emprunt plus élevé - 6,520 M€** - pour ne pas retarder la réalisation des dépenses d'équipement (8,493 M€).

Il pourra être réduit en cours d'année grâce aux recettes afférentes à ces opérations, au fur et à mesure de leur réalisation, pour atteindre le chiffre cible de 3,485 M€.

Ce montant tient notamment compte de l'**anticipation de recettes attendues pour 2,951 M€** :

- les prêts consentis à hauteur de 560 000 € à taux 0 % à la fin 2017 par la caisse d'allocations familiales pour la construction de la maison de l'enfance et de l'extension du centre socioculturel pour l'installation d'un relais CAF, mais non encore mobilisés,
 - sont portés en recettes du budget primitif 2018,
 - dans l'attente de leur annulation au budget supplémentaire (où ils seront en report de recette 2017).
- une prévision de recours à l'emprunt se substituera dans un premier temps à des subventions s'élevant à 934 K€, dans l'attente de leur notification définitive ou versement dans le cadre d'AP/CP :
 - 750 K€ de la région pour la maison de l'enfance⁵ ;
 - 93 K€ de subvention pour l'aménagement de Conflans⁶ ;
 - 91 K€ de subvention pour la restauration de l'église de Conflans et de ses objets⁷.

5 50 % des 1,5 M€ prévus au plan de financement du NPRU en discussion.

6 85 K€ de solde du FSPIL accordé pour 427 K€, 8 K€ de solde de la Région sur les 80 K€ accordés.

7 35 K€ de solde de la DRAC sur les 49 K€ accordés, 56 K€ de solde du Département sur les 75 K€ accordés.

- une autre prévision de recours à l'emprunt précédera la budgétisation des produits de cessions immobilières, avant leur concrétisation par des actes authentiques courant 2018 pour 1,457 M€⁸, au vu des compromis de vente déjà intervenus.

Notre **contrat de crédit-revolving** (CLTR), encore en vigueur en 2018 (pour la dernière année) auprès de la Caisse d'Epargne, nous permet de mobiliser librement jusqu'à **275 K€** cette année pour couvrir notre besoin de financement, à un coût très faible (T4M + 0,10 %). Ce montant est intégré dans les hypothèses de recours à l'emprunt sus-évoquées.

Notre **véritable recours à de nouveaux emprunts à long terme** s'élève donc prévisionnellement au BP 2018 à **3,294 M€** (6,520 M€ d'emprunts à souscrire - 2,951 M€ devant être rapidement remplacés par des recettes attendues - 275 K€ de droit de tirage déjà contractualisé sur CLTR).

Ce montant est bien en-deçà des offres reçues en 2015-2017 lors de nos derniers appels d'offres bancaires, sachant que l'accès aux marchés financiers devrait encore être aisé cette année, avec notamment des offres spécifiques de la caisse des dépôts et consignations à taux bonifiés (notamment pour la transition énergétique). Cette inscription n'est donc pas de nature à entacher la sincérité et l'équilibre de notre budget primitif.

Notre stratégie d'endettement 2018 sera actualisée en tant que de besoin au cours de l'année.

C'est sur ces bases que je vous propose :

- **de maintenir les taux d'imposition** des contributions directes à leurs niveaux actuels à savoir :
 - 12,78 % pour la taxe d'habitation ;
 - 17,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - 75,26 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Le registre est signé par les membres présents,
Le maire,

Membres en exercice	33
Membres présents	30
Membres présents ou représentés	33
Abstentions	0
Suffrages exprimés	33
Contre	0
Pour	33

Délibération rendue exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
Publication ou notification le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

⁸ Cessions : terrain av. des Chasseurs Alpins 650 K€, Château rouge 600 K€, terrain chem Pt Albertin 207 K€.